



Demande d'approbation pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Pour nous soumettre une proposition d'activité de collecte de fonds qui sera analysée par la Fondation, veuillez imprimer le formulaire suivant et nous le faire parvenir par la poste, par courriel ou par télécopieur à :

Courriel : collectedefonds@fondationjasminroy.com | Télécopieur : **514-393-9843**

Pour tout renseignement, ou pour toute question, contactez-nous en composant le (514) 393-8772.
Merci de l'intérêt que vous portez à notre mission!

Contact de l'organisateur

Prénom

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Cellulaire

Courriel

Informations concernant l'activité

Titre de l'activité

Type d'activité

Lieu

Date

Heure

Adresse

Ville

Province

Code postal

Public cible

Nombre de participants prévu



Demande d'approbation pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Informations concernant l'activité (suite)

Description de l'activité, incluant les objectifs et l'échéancier prévus.
Vous pouvez joindre à cette demande tout document susceptible de nous aider dans notre évaluation.

Informations financières concernant l'activité

Comment les fonds seront-ils recueillis? Ex: vente de billets, dons volontaires, encan, vente d'articles divers, etc.

Recettes brutes prévues

Dépenses prévues

Quel % des profits sera remis à la Fondation ?

Est-ce que d'autres organismes seront bénéficiaires de cette activité ? Si oui, lesquels ?

Informations additionnelles/Commentaires

Demande soumise par (En caractère d'imprimerie)

Signature

Date

Réservé à la Fondation

Date de réception

Analyse effectuée par

Oui Non

Approbation

Commentaire

Numéro de référence



Entente d'engagement moral pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Nom de l'organisateur

Titre de l'activité

Type d'activité

Lieu

Date

Heure

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Par la présente _____ s'engage à :

- Prendre connaissance et parapher le document intitulé « Politique concernant l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers » et à le joindre en annexe à la présente entente;
- Soumettre à l'approbation de la Fondation tout le matériel promotionnel de l'activité avant impression et diffusion (ex : programmes, affiches, dépliants, site Internet, publicité, etc.) et ne pas modifier le logo de la Fondation;
- À utiliser la formulation suivante pour la promotion de l'activité : « Titre de l'activité » organisé par « Nom de l'organisateur » au profit de la Fondation Jasmin Roy (ex : Souper spectacle organisé par ABC au profit de la Fondation Jasmin Roy);
- Reconnaître que la Fondation ne peut être tenue responsable d'une perte financière encourue dans le cadre de la réalisation de l'activité;
- Reconnaître que la Fondation ne peut être tenue financièrement responsable de la promotion de l'activité;
- Ne pas se présenter comme étant un employé ou agissant à titre de représentant autorisé de la Fondation Jasmin Roy;
- Ne pas présenter la Fondation Jasmin Roy comme étant l'organisatrice de l'activité, mais bien comme étant l'organisme bénéficiaire;
- Remettre à la Fondation, dans un délai de _____ jours suivant la réalisation de l'activité, la part des profits réalisés;
- Remettre à la Fondation, dans un délai de _____ jours suivant la réalisation de l'activité, un rapport détaillé faisant état des résultats obtenus.



FONDATION
Jasmin Roy

555, boul. René-Lévesque Ouest,
Bureau 1200,
Montréal (Québec) H2Z 1B1
Téléphone: 514-393-8772
Télécopieur: (514) 393-9843

Entente d'engagement moral pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Pour sa part, la Fondation Jasmin Roy s'engage à fournir:

- Une lettre confirmant que la Fondation Jasmin Roy connaît et appuie la réalisation de l'activité et que celle-ci est officiellement organisée au profit de la Fondation;
- Le logo de la Fondation et/ou tout autre support visuel disponible qui pourrait être nécessaire.

En foi de quoi les parties ont signé le _____ à _____

Organisateur de l'activité

Allain Basque, Directeur de projets, Fondation Jasmin Roy



555, boul. René-Lévesque Ouest,
Bureau 1200,
Montréal (Québec) H2Z 1B1
Téléphone: 514-393-8772
Télécopieur: (514) 393-9843

Politique

pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

La Fondation Jasmin Roy a pour mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux enfants en milieu scolaire aux niveaux primaire et secondaire. Le but de la Fondation est d'assurer un milieu sain et sécuritaire pour les élèves en soutenant et en organisant diverses initiatives visant une meilleure intervention auprès des victimes, des agresseurs et des témoins.

Pour assurer la poursuite de notre action dans toutes les régions du Québec, la Fondation organise elle-même certaines activités de collecte de fonds, mais compte aussi sur le soutien apporté par des tiers organisant des activités. L'organisation de telles activités nécessitant un travail important, vous trouverez dans cette politique les éléments qui vous guideront dans la mise sur pied d'une activité de collecte de fonds au profit de la Fondation Jasmin Roy et d'établir les conditions encadrant sa réalisation.

Objectif

L'objectif de cette politique est de présenter aux organisateurs les étapes à suivre dans la réalisation d'une activité de collecte de fonds au profit de la Fondation Jasmin Roy, mais aussi d'assurer que la Fondation reçoive toutes les informations pertinentes pour évaluer et approuver l'activité proposée. Il sera ainsi possible à la Fondation d'exercer un contrôle minimal sur le type d'activité organisée par des tiers et d'encadrer l'utilisation de son nom et de son logo.

Étapes à suivre

1. Avant d'entreprendre des démarches pour la réalisation de l'activité, soumettre à la Fondation une demande d'approbation pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers en remplissant le document prévu à cet effet.
2. Attendre l'évaluation du projet par l'équipe de la Fondation.
3. Après l'approbation du projet, compléter l'entente d'engagement moral qui sera cosignée par le directeur général de la Fondation. Cette entente contient les conditions à respecter durant la préparation et la réalisation de l'activité.
4. À la suite de la signature de l'entente, une lettre confirmant que la Fondation Jasmin Roy connaît et appuie la réalisation de l'activité et que celle-ci est officiellement organisée au profit de la Fondation vous sera remise.
5. Après la réalisation de l'activité, un rapport détaillé faisant état des résultats obtenus devra être transmis à la Fondation selon les termes de l'entente d'engagement moral.



Initiale de l'organisateur